

M. le Maire remercie Mrs. Dupont et Mazille de leur présence. Mme Annette Rambosson et Mrs. Babytcheff et Geoffroy se sont excusés.

Proposition d'horaires pour l'école à la rentrée 2014

M. le maire informe que le comité de pilotage s'est réuni le 29 novembre La proposition d'horaire est la suivante :

- ⇒ Pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- ⇒ 8 h 30 – 11 h 45 soit 3 h 15
- ⇒ 13 h 30 – 15 h 30 soit 2 h

Activité à mettre en place

⇒ 15 h 30 – 16 h 30
Il reste à organiser une demi-journée de 9 h à midi. Le comité de pilotage souhaite que celle-ci ait lieu le samedi matin, alors que l'Education nationale propose le mercredi. Il faudra donc faire une demande de dérogation auprès de l'Académie en invoquant le fait que des activités sont organisées le mercredi par l'association Familles Rurales. Le Conseil valide les horaires proposés.

Convention pour le Pass 74

M. le Maire rappelle que l'action sociale est une obligation pour les collectivités territoriales à destination de leurs agents. La convention signée avec le Centre de gestion arrive à échéance fin 2013. Le Conseil décide d'adhérer au contrat-cadre « nouveau » PASS 74 proposé par le Centre de Gestion afin de développer une politique d'action sociale à destination des agents. Le Conseil retient la prestation des tickets repas.

Choix d'un cabinet d'assurances

Nos contrats d'assurances arrivent à échéance le 31/12/2013. Nous avons demandé au bureau ACE de nous assister dans la mise en concurrence des compagnies d'assurance pour le renouvellement de nos contrats. 4 lots ont été constitués : dommage aux biens, responsabilité civile, flotte automobiles et protection juridique. Après analyse des candidatures et des offres, le cabinet ACE propose au Conseil de retenir les offres de :

- ⇒ **la SMACL** pour dommages aux biens et responsabilité civile soit les lots 1 et 2 pour un montant de 6 213 € pour le lot 1 et 2 000,16 € pour le lot 2,

⇒ **la Parisienne Breuil** pour la flotte automobile pour un montant de 1 537 €, piscine – Allée du Parc – Malchamp, ⇒ **Protexia Sarre et Moselle** pour la protection juridique pour un montant de 417,50 €. **MENU Alain** : Division foncière en vue de construire – Route de Chez Jolliet.

Comptes rendus des commissions

Convention de déneigement

Le conseil accepte ces propositions. La convention de déneigement signée avec l'entreprise Lyard en 2007 est arrivée à échéance. Elle prévoit les astreintes du 15 novembre au 15 mars et les tarifs de déneigement.

Le montant de l'astreinte pour un mois est de 482,20 €

L'heure de déneigement sera facturée

- ⇒ de jour : 75,60 € ht
- ⇒ de nuit : 84,20 € ht

Le conseil accepte de renouveler cette convention pour trois années.

Situation du bail de M. Dessemme

M. Dessemme nous a informé de l'arrêt de son exploitation. Les 2 parcelles mises à disposition vont être reprises, il va falloir réunir tous nos bailleurs pour redonner ces terrains en location.

Subvention pour les Philippines

Le maire propose de venir en aide aux Philippines après le passage du typhon Haiyan. Une subvention de 1 500 € sera versée à l'entraide internationale des scouts de la région de Cluses.

Information sur le Scot

M. le Maire rappelle que la commune a fait une requête auprès de la Communauté de Communes du Genevois afin de revoir la superficie constructible, à savoir : passer de 3 ha à 5 ha. Cette requête sera à l'ordre du jour du Conseil communal le lundi 16 décembre.

Urbanisme

Les demandes suivantes ont été déposées en Mairie :

Permis de Construire

- RICHARD Bernard** : Construction d'une maison individuelle – Chemin de la Côte,
- JACQUEMOURD Joël et GEVREY Laetitia** : Construction d'une maison individuelle à Malchamp

Déclarations préalables

SAPPEY Jean-Noël : Division foncière en

Fermeture/Accueil du public à la Mairie en décembre

- ⇒ **Le mardi 24 décembre 2013** : Accueil du public de 9 h à midi. Fermeture l'après-midi.
- ⇒ **Le mardi 31 décembre 2013** : Permanence du service élections de 9 h à 11 h uniquement. Fermeture de la mairie dès 11 h.

Avis et Réglementation

Maintenance informatique à la mairie

A l'occasion d'une très importante maintenance informatique, la Mairie ne recevra plus de courriels et n'aura plus accès à ses différents postes informatiques, **du 15 au 17 janvier 2014.**
En conséquence :
- toutes les inscriptions et/ou modifications relatives à la cantine et à la garderie devront nous parvenir **au plus tard le lundi 13 janvier avant 10 heures,**
- la mairie sera **fermée le mercredi 15 janvier et le jeudi 16 janvier 2014.**
Le standard téléphonique reste à votre écoute toute la journée dès 8h.

Cérémonie du 11 novembre

Pour le 95^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, une cinquantaine de personnes était présentes devant le monument aux Morts ainsi que les enfants du Groupe scolaire accompagnés de leurs enseignants. Auparavant une délégation s'était rendue au cimetière pour se recueillir et fleurir les tombes des trois soldats qui reposent dans notre commune : **Léon Vuagnat**, mort en 1915 à l'âge de 20 ans, **Gustave Vidonne**, mort en 1918 à l'âge de 21 ans et **Etienne Vuagnat**, mort en 1918 à l'âge de 46 ans, ainsi que celles des soldats de la guerre de 1940/1945.
Voilà 30 ans que le Conseil municipal et les familles se déplacent au cimetière ; la première fois, c'était à l'occasion du 65^{ème} anniversaire de l'Armistice.

La dépose de la gerbe devant le monument aux morts a été suivie de la lecture du message de Monsieur le Ministre et des interventions, dont celle de Monsieur le Maire. Les enfants de l'école, après la minute de silence, ont lu un poème de Jacques Hubert Frougier, « 14-18 Folie Meurtrière », puis ont entonné, avec conviction, la Marseillaise, accompagnés timidement par la population.
Dès 2014, des cérémonies, des commémorations seront organisées dans toutes les communes ; à Feigères, une réflexion est en cours pour savoir comment mettre à l'honneur nos 48 aînés morts pour la France et nos libertés.

Etat Civil

- Naisances**
- ♥ **Clara**, le 19 octobre 2013, au foyer de Nadege Novoperez et Julien Boutten,
 - ♥ **Camille**, le 21 octobre 2013, au foyer de Mme et M. Oberth.
- Toutes nos félicitations !

Informations du Centre Communal d'Action sociale (CCAS)

Lors de séance du 18 novembre, le CCAS a reconduit l'offre de 4 entrées gratuites au Cinéma Le Rouge et Noir, à St Julien-en-Genève, aux personnes de 70 ans et plus. Un ticket de cinéma sera remis lors de la distribution des colis de Noël.

D'autre part certaines personnes ne souhaitaient plus recevoir le colis de Noël ; après comptabilisation de l'ensemble des colis non remis, une somme de 123 € a été attribuée, sous forme de subvention, à l'Association de Lutte contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne et du Genevois Haut-Savoie (Alfaa).

1^{ère} édition de l'Opération NEZ ROUGE 74

Nuit du 31 décembre de 22 h à 8 h
Numéro vert : 0 800 802 208
« Pour éviter qu'un si beau jour de fête ne se transforme en cauchemar, nous vous prenons en charge et nous vous accompagnons à votre domicile avec notre véhicule. »

Le repas du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui concerne toutes les personnes de la commune âgées de 64 ans et plus, aura lieu **le dimanche 9 février à la salle polyvalente.**
Comme par le passé, une invitation sera envoyée à toutes les personnes concernées. Cependant, si certains d'entre vous ne recevaient pas leur invitation, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui vous inscrira au repas.

Informations générales et associatives

Le Sou des Écoles BRÛLE LES SAPINS !!!

Lorsque vos sapins de Noël (naturels) auront perdu toutes leurs aiguilles, mettez-les de côté... Et rapportez-les car nous vous donnons rendez-vous pour un grand feu de joie sur le champ face à la mairie le :

Vendredi 10 Janvier 2014

A partir de 17 h nous nous retrouverons pour un apéritif et des DIOTS/PATATES à l'emporter. Ceux-ci sont à commander par mail sousdesecolesfeigeres@gmail.com au plus tard le 4 janvier 2014.

Diots/patates : 5 €

Venez nombreux vous réchauffer autour de la flamme de l'amitié !

L'AMAP La Ronde des légumes fournit à ses adhérents, depuis 2 ans, des paniers hebdomadaires de légumes bio et cultivés à proximité.

Elle tiendra son Assemblée générale le 24 janvier 2013 à 20h, à la salle polyvalente

Pour 2014, elle élargit son offre avec notamment des œufs extra-frais bio et peut-être des pommes, des poires, jus de fruits... indépendamment des paniers de légumes.

Vous pourrez vous inscrire à cette occasion et venir nous rencontrer autour d'un apéritif.

Pour les personnes à mobilité réduite, une de nos adhérentes propose de livrer le panier à domicile sur la commune.

Renseignements : larondedeslegumes@hotmail.fr

La Médiévale

Notre boulangerie, vous l'avez constaté, vient de fermer ses portes malgré tous les efforts consentis par la Municipalité pour maintenir ce commerce important pour notre village. Cette fermeture a été décidée par le juge du Tribunal de Commerce de Thonon.

La Municipalité a mené différentes actions destinées à soutenir le boulanger : un investissement conséquent pour aménager de façon fonctionnelle et agréable les locaux, une publicité via le bulletin mensuel et le panneau lumineux, un loyer progressif devant permettre le démarrage de l'activité, l'achat de pain et de pâtisserie pour la cantine ou lors de différents événements. Mais en vain.

Indépendamment de la bonne volonté de la Mairie, la réussite d'un commerce dépend avant tout de l'accueil de ses clients et de la qualité du produit.

Pour la suite, le boulanger a rendez-vous avec le juge avant la fin de l'année.

Soyez assurés que la Municipalité fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'un nouveau boulanger s'installe dans notre Commune et éviter, ainsi une trop longue fermeture.

Nous vous tiendrons informés de la suite ; si vous connaissez un éventuel repreneur, n'hésitez pas à lui en parler !

La Communauté de Communes du Genevois vous informe de la dernière caractérisation des ordures ménagères

Qu'est-ce qu'une caractérisation ?

Une caractérisation est un prélèvement d'un volume déterminé de déchets lors d'une collecte d'ordures ménagères. Celui-ci est trié, analysé et chaque fragment de déchet est classé en 13 catégories, recyclables, compostables ou à éliminer (par incinération). Ce prélèvement montre une image à un instant déterminé de la composition exacte des déchets des habitants de la Communauté de Communes du Genevois. C'est en multipliant les caractérisations que des moyennes peuvent s'affiner et donner des indications précises sur le contenu des poubelles de la CCG.

Objectifs des campagnes de caractérisation :

- ⇒ identifier le potentiel de matière compostable,
- ⇒ déterminer la part de matériaux recyclables,
- ⇒ évaluer l'évolution de la composition des déchets dans le temps.

Depuis 2011, 12 caractérisations ont eu lieu sur les collectes d'ordures ménagères de la Communauté de Communes du Genevois.

Il s'avère que 6 % des déchets pourraient être recyclés grâce à la collecte sélective des plastiques et métaux (bacs bleus du SIDEFAGE) ; 19 % des déchets sont des déchets de papiers et cartons recyclables (bac jaune du SIDEFAGE) ; 10 % des déchets sont des bouteilles et pots en verre recyclables en les déposant dans le bac vert et 20 % des déchets sont compostables ; 3 % correspondent aux déchets pouvant être éliminés en déchetterie ou dans des zones de déposes spéciales, comme par exemple les associations de récupération des textiles.

Répartition par habitant des volumes de déchets qui pourraient être détournés de l'incinération en étant recyclés :

- ⇒ 19 kg/an et par habitant de plastiques et métaux,
- ⇒ 56 kg/an/habitant de papiers et cartons,
- ⇒ 29 kg/an/habitant de verre,
- ⇒ 61 kg/an/habitant de déchets compostables.

Quel impact financier pour le contribuable ?

Le coût de traitement des ordures ménagères est de 88 €/tonne.

Le coût de transport par le train des déchets est de 35 €/tonne.

Aussi, un meilleur geste de tri (UNIQUEMENT DANS LES BACS DE TRI du SIDEFAGE, compostage exclu) permettrait annuellement d'économiser 342 000 € de frais d'incinération et 136 000 € de frais de transport.

Ces chiffres impressionnants sont à prendre avec du recul car chaque habitant du territoire devrait être un parfait trieur afin de les atteindre, mais de substantielles économies peuvent être effectuées en améliorant le geste de tri.

Pour conclure, certains habitants peu soucieux de l'environnement et de la gestion des déchets au quotidien continuent à jeter « n'importe quoi, n'importe où », comme par exemple des déchets électriques qui sont pourtant collectés et valorisés.

Que se passe-t-il à Feigères ?

FEIGERES et le Développement Durable

Le 5 novembre dernier, la commune de Feigères a été agréablement surprise d'être conviée à Lyon pour la remise des prix du développement durable pour la région Rhône-Alpes par le Réseau Régional sur l'Eco-responsabilité et le Développement Durable (RREDD). (Pour plus de détails, voir <http://www.journees-achat-responsable.fr>).

Douze collectivités territoriales ont été primées. Feigères a reçu le 3^{ème} prix, derrière Echirolles pour son éco-quartier, puis Roanne pour l'éco-responsabilité des employés municipaux (ex : plan de déplacement). (Voir http://www.enviscope.com/News/Thematiques/Environnement/developpement-durable/Les-prix-2013-de-l-eco-responsabilite-remis-lors-des-Journees-de-l-Achat-Responsable_i20310.html).

C'est l'ensemble de notre Agenda 21 qui a été primé, aussi bien pour la période de sensibilisation que pour sa mise en place et la définition des actions grâce à un investissement important de la population. La diversité des nombreuses actions menées à bien, telles la réduction de 50 % de notre consommation d'électricité, la diminution de moitié de la consommation d'eau municipale, la réalisation de logements accessibles aux personnes travaillant en France ou encore l'installation d'habitats pour des chauve-souris, a favorablement impressionné les membres du jury.

Cette reconnaissance nous fait très plaisir et nous permet d'afficher 3 planètes sur nos communications. Le maximum, comme pour les étoiles des hôtels, est de 4 planètes qui récompensent les collectivités ayant mis en place un maximum d'actions visant à préserver l'avenir de notre planète. Il nous reste donc encore du travail à effectuer pour décrocher cette 4^{ème} planète.

Enfin, dans une rubrique différente, une nouvelle très importante pour l'avenir de notre commune : nous avons bon espoir que la CCG vote un SCOT dans lequel seront attribués 5 ha de terrains constructibles à Feigères pour les dix ans à venir au lieu des 3 ha initialement prévus. Cette modification devrait nous permettre de garantir un développement comparable à ces vingt dernières années (environ 1,5% / an en moyenne), développement que l'on peut qualifier de maîtrise en comparaison des communes voisines. Sur l'ensemble du canton, la tendance est maintenant à l'économie de foncier dans les villages car le foncier subit une pression importante dans notre zone frontalière. Le SCOT dans sa version finale sera voté lors du Conseil communautaire du 16 décembre.

En attendant cette confirmation, les membres du Conseil municipal vous souhaitent de très belles et très bonnes fêtes de fin d'année.

Joyeux Noël !

MAIRIE DE FEIGERES

152, chemin des Poses du Bois, BP 30612,

74166 Feigères Cedex

Tél : 04 50 49 24 60 - Courriel : mairie@feigeres74.fr

DECEMBRE 2013

N° 11